

**Séance du lundi 06 novembre 2023 à 20 heures 30 minutes
CANTINE**

Convocation par mail le 01/11/2023

Présents :

Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme SOULIER Laura Marie, M. TEYSSEDOU Adrien,

Procuration(s) : Mme GAJAC Paule donne procuration à M. TEYSSEDOU Adrien

Absent(s) : M. BISSIERES Sylvain Frédéric, M FIAULT Nicolas, M. VIERGE Guy

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ Délibérations

- 44 – Désignation délégué(e) E.R.R.E. Réseau Élu(e)s Ruraux Relais de l'Égalité
- 45 – Adhésion au SPET (Service Public d'Emploi Temporaire) du Centre de Gestion – Nouvelle convention
- 46 – Ouverture du tracé du nouveau chemin rural de Camp de la Borie
- 47 – Revalorisation des frais de mission dans la Fonction Publique territoriale
- 48 – Dérogation pour la répartition du temps scolaire sur 4 jours
- 49 – Amendes de Police 2024
- 50 – Motion en faveur de la Paix et une justice sociale en soutien aux associations ARAC et FNACA
- 51 – Plan de financement espace Muséographique – Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine

2/Informations

- Cérémonie du 11 Novembre : gerbe et porte-drapeau
- Don de l'association cantine suite à sa dissolution

3/ Échanges

- Modalités de locations de la salle des fêtes : Gym / Cirque
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux employés municipaux

4/ Questions diverses

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

1 – Délibérations :

- 2023-DE- 44 : Désignation délégué(e) E.R.R.E. Réseau Élu(e)s Ruraux Relais de l'Égalité

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un rapport du Sénat concernant les difficultés des femmes en milieu rural (1/3 des femmes) préconise la nomination d'un élu référent dans les communes rurales sur la thématique des violences faites aux femmes. Cette action a été lancée par l'Association des Maires Ruraux de France qui a défini le rôle de l'élu Relais de légalité. : Repérer et recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées. L'Elu Relais de l'Egalité pourra bénéficier d'une formation, sera identifié sur la commune et joignable par courriel ou courrier, devra s'engager à respecter la confidentialité.

Après la présentation de Monsieur le Maire, Le conseil municipal est favorable à cette action et désigne Mme Angélique Gosset comme « Elue Rurale Relais de l'Égalité ».

Vote : Adoptée (Pour :7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE- 45 : Adhésion au SPET (Service Public d'Emploi Temporaire) du Centre de Gestion – Nouvelle convention

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion propose la mise à disposition de personnel pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires. Il précise que, pour adhérer à cette prestation, il est nécessaire de conclure une convention entre la collectivité et le CDG précisant la mission, sa durée et le remboursement de la mise à disposition. Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à faire appel à un emploi temporaire et à signer la convention de mise à disposition.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE-46 : Ouverture du tracé du nouveau chemin rural de Camp de la Borie

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité est propriétaire des terrains cadastrés section G 203,366, et section D 904 et 906 en vue de la création du nouveau chemin rural de Camp de la Borie. Ce nouveau chemin rural a été matérialisé par un bornage exécuté par le géomètre expert. Il est affecté à l'usage du public et sera inscrit sur l'inventaire des chemins ruraux de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil valide l'ouverture de ce nouveau chemin

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE- 47 : Revalorisation des frais de mission dans la Fonction Publique territoriale

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'engagement du ministre de la fonction publique, par arrêté du 20 septembre 2023, les frais de mission des agents de la fonction publique ont été réévalués. Ainsi le taux de remboursement des repas passe de 17,5 à 20 € et concernant l'hébergement le taux de base devient 90 €, 120 € pour les grandes villes et 140 € pour Paris.

Après avoir délibéré, le conseil est favorable à l'application des nouveaux forfaits de remboursement des frais de déplacement pour les agents de la commune de Gavaudun.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE- 48 : Dérogation pour la répartition du temps scolaire sur 4 jours

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que par délibération 11-2021 du 01 mars 2021, le conseil municipal sollicitait une dérogation auprès des services de l'Education Nationale de Lot et Garonne pour organiser la semaine sur 4 journées à la rentrée de septembre 2021 sous la forme suivante : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Cette décision avait une validité de 3 ans et le conseil municipal est amené à se prononcer de nouveau sur cette organisation.

Monsieur le Maire précise que cette organisation a été soumise aux familles des élèves et votée en conseil d'école du RPI.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, sollicite une dérogation auprès de l'Education Nationale du Lot et Garonne pour organiser la semaine sur 4 journées à la rentrée scolaire 2024 sous la forme suivante :

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE- 49 : Amendes de Police 2024

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la commune peut obtenir l'intervention du conseil départemental, au titre des amendes de police, pour la réalisation de travaux de sécurité routière. Des travaux de sécurisation devant l'école sont nécessaires et monsieur le Maire présente au conseil un devis d'un montant de 23 095 € HT.

Entendu l'exposé du Monsieur le Maire et après avoir délibéré, Le conseil municipal décide de prévoir au budget de l'année 2024 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération et donc de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour 2024 auprès du conseil départemental. Le conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE- 50 : Motion en faveur de la Paix et une justice sociale en soutien aux associations ARAC et FNACA

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition de motion des associations ARAC et FNACA en faveur de la paix et une justice sociale. L'ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants) a été créée après la guerre de 14-18 rassemble les hommes et les femmes dans l'action contre les guerres, pour la paix et la solidarité entre les peuples. Vu que les exigences de la motion sont déjà des infractions reconnues par la convention de Genève et interdites par le droit international, les membres du conseil ne jugent pas utile une telle motion et donc la rejettent.

Vote : Adoptée (Pour : 0, Contre : 6, Abstention : 1)

- 2023-DE- 51 : Plan de financement espace Muséographique – Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la proposition de M Jean-Philippe Rouzaud (architecte), concernant la rénovation de la maison Papini avec création des locaux de la mairie, de l'agence postale et aménagement d'un espace d'interprétation patrimonial et environnemental. Les travaux sont estimés à 260 000 € HT et la part étude / pilotage du chantier est chiffrée à 50 800 € HT incluant la conception et réalisation du centre d'interprétation (15 000 € HT). La subvention peut atteindre un montant de 15%.

Après avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention relatives à cette affaire auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE- 52 : Plan de financement espace Muséographique – Demande de subvention à la Direction de la Culture du département du Lot et Garonne.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil la proposition de M Jean-Philippe Rouzaud (architecte), concernant la rénovation de la maison Papini avec création des locaux de la mairie, de l'agence postale et aménagement d'un espace d'interprétation patrimonial et environnemental. Les travaux sont estimés à 260 000 € HT et la part étude / pilotage du chantier est chiffrée à 50 800 € HT incluant la conception et réalisation du centre d'interprétation (15 000 € HT). La subvention peut atteindre un montant de 25%.

Après avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention relatives à cette affaire auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE- 53 : Ajout d'une délibération à l'ordre du jour (remboursement électricité du local pétanque à SAS 21 octobre)

En ouverture du conseil, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour

. Le conseil est favorable à l'ajout de cette délibération.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023-DE- 54 : remboursement facture EDF de 1060,31 € à la SAS 21 octobre

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil avoir reçu une demande de remboursement de la part de la société SAS-21-Octobre concernant la facturation de la consommation électrique du local Pétanque. En effet EDF facture aux gérants du café la consommation relevée sur le compteur dédié au local de l'association pétanque depuis leur arrivée. Les factures correspondantes, présentées à Monsieur le Maire, indique un montant total de 1060,31€.

Monsieur le Maire propose de rembourser cette somme à la société SAS-21-octobre. Après avoir délibéré, le conseil est favorable au remboursement de cette somme

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Echanges :

- Modalités de location salle des fêtes : gym, cirque

Monsieur le Maire indique qu'une demande de location émanant d'une association de cirque et d'une association de gymnastique volontaire a été reçu en mairie. Concernant les cours de gymnastique, animés par Madame Françoise Bousquet, la demande est l'occupation de la salle 1 heure par semaine de septembre à juin. Monsieur le Maire propose de demander une contrepartie de 100 € annuel à l'association. Les membres du conseil sont favorables à cette contrepartie (Monsieur Thierry Bousquet est sorti lors des échanges).

Pour l'association de cirque, la demande de réservation porte sur 2 semaines en janvier et 2 semaines en février. La contrepartie proposée est de réaliser 2 ateliers cirque pour l'école. Les membres du conseil sont favorables à cette proposition

- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux employés municipaux

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que pour le maintien du pouvoir d'achat, le ministère de la fonction publique a annoncé la création d'une prime exceptionnelle pour les agents de la fonction publique. Monsieur le Maire propose donc le versement d'une prime de 300 €. Après délibération, les membres du conseil autorisent, à l'unanimité, le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens.

3 – Informations :

- Cérémonie du 11 Novembre : gerbe et porte-drapeau

Monsieur le Maire rappelle que le rendez-vous pour la cérémonie est fixé à 11h00 devant l'école. Monsieur Thierry Bousquet indique que M Belezza a confirmé sa présence pour assurer la fonction de Porte-drapeau. Monsieur Bruno Guedes se chargera de récupérer la gerbe chez le fleuriste et Madame Paule Gajac se charge de l'organisation du l'apéritif prévu après la cérémonie.

- Don de l'association cantine suite à sa dissolution

Madame Angélique Gosset indique que les comptes de l'association cantine ont été clôturés et que le solde a été partagé en part égale entre les 2 mairies (5403,08 € chacune).

- Eglise

Monsieur le Maire indique qu'une fuite a été signalée à la sacristie. Monsieur Thierry Bousquet indique que le charpentier est intervenu une première fois sur des tuiles cassées mais le problème persiste. Le charpentier été recontacté pour une nouvelle intervention mais les conditions météo actuelles rendent dangereux les travaux sur les toitures. Monsieur le Maire rajoute qu'un cheneau en mauvais état et l'absence de dalle sur le toit de l'église pourrait être à l'origine de ces fuites.

- Salle des fêtes

Madame Angélique Gosset indique avoir constaté des fuites à la salle des fêtes et Monsieur Gosset est intervenu gracieusement pour parer au plus pressé. Des tuiles ont apparemment glissé. Monsieur Thierry

Bousquet a contacté un charpentier qui doit venir la semaine prochaine et rajoute qu'il faudrait rajouter une dalle côté accès au château.

- Réseau eaux pluviales

Monsieur le Maire signale que le réseau des eaux pluviales dans le bourg est partiellement bouché et provoque des débordements sur la chaussée. Une intervention doit être programmée.

4 – Questions diverses

Mairie : Monsieur Thierry Bousquet signale que des pierres de la balustrade de l'escalier d'accès à la mairie bougent dangereusement. Monsieur le Maire chargera Fabrice de remédier au problème.

Jardin médiéval : Madame Claudie Blot signale le mauvais état du jardin médiéval avec des frênes qui poussent anarchiquement. Monsieur le Maire répond qu'il se chargera d'évacuer les massifs dégradés dès que le terrain sera praticable.

Retrait gonflement des argiles : Madame Claudie Blot indique que son domicile présente des fissures qui pourraient être liées au phénomène de retrait-gonflement des argiles et demande si la commune a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Monsieur le Maire répond qu'en l'absence de cas signalé aucune demande n'a été effectuée

Chemin de Fléchou : Madame Claudie Blot demande pourquoi le chemin de Fléchou a été remis en état alors qu'une réfection avait été effectuée en 2015. Monsieur le Maire répond que cela faisait donc 8 ans, qu'il y avait des trous importants et que c'est un chemin très fréquenté (engins agricoles, camping-cars, clients de la ferme). Monsieur le Maire précise que seules les parties dégradées ont été remises en état.

Echange de chemins ruraux : Monsieur le Maire doit faire le point des travaux de géomètre concernant les échanges de chemins qui avaient été acceptés.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Monsieur Thierry Bousquet indique qu'une réunion d'information des maires est programmée le lundi 04 décembre à 18h00. Il sera nécessaire de décaler la réunion du conseil municipal à un autre jour.

M. le Maire lève la séance à 22h04.